



CERTIFICAT MEDICAL

Un certificat médical établi moins de trois mois avant la date du dépôt du dossier est exigé pour tout candidat au SSA

Je soussigné, _____, Docteur en médecine

Certifie avoir examiné ce jour,

M _____

Et avoir constaté qu'il ou qu'elle ne présente aucune contre-indication apparente à la pratique de la natation et du sauvetage, ainsi qu'à la surveillance des usagers des lieux de baignade.

Ce sujet n'a jamais eu de perte de connaissance ou de crise d'épilepsie et présenté en particulier une aptitude normale à l'effort, une acuité auditive lui permettant d'entendre une voix normale à 5 mètres ainsi qu'une acuité visuelle conforme aux exigences figurant ci-dessous.

A _____ le _____

Cachet et signature:

Sans correction :

Une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil mesurées séparément :

Soit au moins $3/10 + 1/10$ ou $2/10 + 2/10$.

Cas particulier

Dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est : 4/10+ inférieur à 1/10

Avec correction :

- Soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un œil, quelle que soit la valeur de l'autre œil corrigé (supérieur à 1/10),

- Soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuités visuelles de chaque œil corrigé, avec un œil au moins à 8/10.

Cas particulier

Dans le cas d'œil amblyope, le critère exigé est de 10/10 pour l'autre œil corrigé.